Visa Chine - Liste des documents Affaires

Documents nécessaires

Documents supplémentaires

- ✓ 1 Bon de commande à formuler en ligne

- ✓ 1 formulaire officiel de demande de visa à compléter en ligne. Vous recevrez le lien par email pour compléter le formulaire de visa pour la Chine après validation de votre commande. Attention ! Vous devrez relire toutes les informations inscrites sur le formulaire pour éviter toute éventuelle erreur de saisie : nom(s) et prénom(s) du voyageur, date de naissance, numéro de passeport, date d'émission et d'expiration du passeport....etc. Toute erreur de saisie annulerai votre demande de visa par les services consulaires chinois. Les voyageurs de sexe féminin mariées doivent inscrire le nom tel qu'il est indiqué sur le passeport (Nom de jeune fille et nom martial éventuel). Les informations inscrites doivent correspondre aux informations figurant sur votre passeport sous peine de nullité de votre demande. A la question 9.1B : "Vous voulez utiliser quel mode pour récupérer votre passeport ?" Cochez "By visiting the Visa Center"

- ✓ 1 passeport valable au moins 6 mois comprenant 2 pages vierges face à face au minimum + photocopie de la page identité du passeport (page 2 et 3). Le passeport devra être signé sous peine de non validité. Le passeport devra avoir une validité supérieure à 6 mois pour un visa simple ou double entrée, supérieure à 9 mois pour un visa Chine multiples entrées de 6 mois, supérieure à 15 mois pour un visa d'une validité de 12 mois.

- ✓ 1 Lettre d'invitation en couleur d'un correspondant Chinois comportant un cachet de forme circulaire rouge ainsi que la signature et indiquant lescoordonnées (téléphone & adresse) de l'entreprise qui invite. La lettre d'invitation doit comporter les informations suivantes : Le but du séjour, Prise en charge des frais de séjour (Qui prend en charge), Information sur l'invité : nom, prénom, date de naissance, numéro de passeport, numéro de passeport, poste occupé, Nom / prénom / fonction + signature de l'émetteur de la lettre d'invitation

- ✓ Une photos d'identité datant de moins de 6 mois et répondant aux normes officielles. La photo devra être prise sur fond blanc. Attention ! les scans ne sont pas acceptés + pas de vêtements blancs sur la photo + pas de lunettes ni boucles d'oreilles. Toute photo non conforme sera rejetée par les services consulaires de Chine. La photo doit être accrochée avec un trombone sur la page de garde de votre passeport.

- ✓ Si votre passeport comprend les visas et/ou cachet de la douane de Turquie, Irak, Pakistan, Syrie ou Afghanistan vous devrez fournir une lettre avec la date des séjours (date d'entrée et de sortie), la durée des séjours, le motif exact des séjours dans ces pays. Ces précisions devront porter sur chaque séjour matérialisé par un tampon d'entrée et de sortie vers ces pays. Dans le cadre d'un voyage d'affaires dans ces pays, vous devez fournir une attestation complémentaire émanant de l'entreprise qui vous a envoyé en mission d'affaires.

- ✓ 1 lettre ou ordre de mission : Un ordre de mission de votre entreprise précisant les contacts de votre partenaire en Chine. Ce document devra comprendre le tampon et la signature de l'émetteur de l'ordre de mission.

- ⊕ Si vous devez faire enregistrer vos empreintes et que vous souhaitez pas un traitement VIP, vous devez nous adresser la copie de la prise de rendez-vous au centre de visa chinois.

- ⊕ Visa 6 mois multiples entrées : le requérant doit avoir au moins 1 visa chinois antérieur sur son passeport. La lettre d'invitation doit mentionner "Multiples pour une période de 6 mois" et préciser au minimum 3 dates de visites prévisionnelles sur plus de 3 mois. Vous aurez 30 à 60 jours de séjour autorisé selon accord du consulat.

- ⊕ Visa affaires 1 an multiples : le requérant doit avoir au moins 1 visa chinois antérieur sur son passeport + Joindre un formulaire de notification de visa original émis par une autorité chinoise compétente et justifiant la nécessité d'un visa d'1 an à entrées multiples.

- ⊕ Si vous êtes ressortissant étranger : Joindre une copie de la carte de séjour ou de résident.

- ⊕ Pour un séjour supérieur à 30 jours en Chine, les autorités chinoises exigent la présentation des copies des trois derniers bulletins de salaires et qu'une copie des trois derniers relevés de compte personnel.